

REGLEMENT du TOURNOI LE MANS BADMINTON (LMB) - 2026

1. Le juge arbitre du tournoi sera LEDUC Christophe - Ligue des Pays de la Loire
2. Le numéro d'autorisation du tournoi est : [22.PDLL.72/TI.L./004](#)
3. **La date limite des inscriptions est le 22 mai 2026** (date de fin d'inscription sur Badnet)
4. **La date du tirage au sort est fixée au 23 mai 2026.**
5. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort. En cas de forfait après le tirage au sort, ils resteront acquis au comité d'organisation sauf sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation d'employeur...). Les justificatifs doivent être remis au Juge Arbitre ou envoyés à la ligue des Pays de La Loire (3 Rue Pierre Lise 49100 Angers – tel 02 41 47 34 67 – mail : forfait@badminton-paysdelaloire.fr) dans les délais prévus selon les règles de la FFBad. Sans justificatif, le licencié s'expose à 2 mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de catégories séniors, vétérans, juniors, cadets (à partir du classement D9), Minimes (à partir du classement D7) et Benjamin (à partir du classement R6), licenciés FFBad en Simples Hommes, Simples Dames, Doubles Hommes, Doubles Dames et Doubles Mixtes. Les niveaux de jeu seront NC/P/D/R.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux (possibilité de 2 tableaux de Doubles, mais la combinaison Simples et Mixtes n'est pas autorisée).
8. Pour les inscriptions des paires de Doubles constituées de joueurs de clubs différents, l'inscription sera effective lors de la validation des inscriptions sur Badnet. Dans le cas du retrait d'au moins un des deux joueurs, l'équipe sera sortie de la liste des inscrits. Le remplacement d'un des deux joueurs sera donc pris en compte à partir du moment où l'inscription de la nouvelle paire sera complète. Toute modification d'inscription devra être communiquée par écrit (courrier postal), ou au travers de l'interface Badnet, dans un souci de traçabilité.
9. Ayant un nombre de places limitées par tableau, le comité organisateur donnera priorité aux premières inscriptions (et ceci par tableau). Nous serons peut-être amenés à ne considérer qu'un seul tableau pour un joueur demandant deux tableaux, si l'un des tableaux est déjà complet.
10. **Les inscriptions, et leurs paiements par carte bleue, se font uniquement via l'application Ebad ou Badnet (un virement bancaire est possible - pour ce faire, contacter le bureau organisateur du tournoi)**
11. L'attribution des tableaux et le tirage au sort se fera suivant le classement fédéral en date du 23 mai 2026. Les têtes de séries seront déterminées à partir du CPPH aussi en date du 23 mai 2026.
12. Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et/ou de manière à équilibrer les tableaux.
13. Les inscriptions se feront en priorité dans les tableaux de la catégorie correspondant au classement du joueur/joueuse à la date du tirage au sort. Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.
14. Vous recevrez la feuille de convocation, au plus tard le lundi 2 juin 2025, obligatoirement par E-mail (si vous ne recevez pas cette convocation, n'hésitez pas à appeler un des membres du comité d'organisation)
15. Le contrôle des licences se fera par POONA et le joueur devra être licencié à la date limite d'inscription.
16. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match sera déclaré forfait.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
18. Le volant officiel pour tous les joueurs sera le FORZA S6000.
19. Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants).
20. Les matchs seront auto arbitrés. Si volontaires, les finales seront arbitrées.
21. Les joueurs disposeront de 3 mn d'échauffement dès l'appel de leur match.
22. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 mn. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
23. Tout volant touchant une structure du gymnase (liée au plafond) sera compté comme faute dans l'échange et let pour le premier service.
24. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que leur coach respectif.
25. Une tenue de badminton (jupe et short en particulier) conforme aux circulaires FFBad sera exigée.
26. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avvertir la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
27. Les joueurs seront convoqués 60 minutes avant le début de leur 1^{er} match.
28. Les matchs pourront alors être appelés, avec une avance maximum de 60 minutes sur l'horaire prévu.
29. En cas d'absence à l'heure de convocation, ils seront considérés comme forfait.
30. Tout participant devra pointer à la table de marque dès son arrivée et ce chaque jour ou lieu de compétition
31. Tous les tableaux seront constitués de poules de 3,4,5 ou 6, avec deux sortants pour les poules le permettant.

32. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.
33. Les tableaux simples et doubles mixtes débiteront le samedi et se joueront jusqu'aux finales et les tableaux de doubles commenceront le dimanche.
34. Les récompenses seront remises en fin de chaque journée pour tous les tableaux. Les vainqueurs et finalistes sont donc tenus de rester dans la salle jusqu'à la remise des prix. Pour éviter une attente trop prolongée, l'organisation s'efforcera de proposer une remise de récompenses intermédiaire dans la mesure des possibilités qu'offrira l'échéancier.
35. Le licencié qui reçoit un carton (rouge ou noir), se voit remettre par le Juge-Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du guide du badminton)
36. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
37. Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du tournoi dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
38. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la compétition
39. Le comité d'organisation a le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant la durée de la compétition et de diffuser celles-ci.
40. Tout joueur inscrit au tournoi a pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans sa totalité. Celui-ci sera affiché dans le gymnase.
41. Mention sanitaire : Le club organisateur prendra toutes les précautions nécessaires en application du protocole sanitaire fédéral en vigueur, et des préconisations transmises par la municipalité. De ce fait, le club se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des gestes barrières et de propagation de la COVID-19.

Le comité d'organisation du tournoi